



La Plaine sur mer

MAIRIE DE LA PLAINE-SUR-MER

LOIRE-ATLANTIQUE

Arrêté n° 2024-538-PM

Objet : Retrait de l'arrêté 2024-457-PM portant demande d'ouverture de débit de boissons temporaire de 1^{er} et 3^{ème} groupes le dimanche 26 janvier 2025 lors d'un Trail.

Le Maire de la commune de La Plaine-sur-Mer,

Vu le code de la santé publique, article L.3334.2

Considérant la demande d'ouverture de débit de boissons temporaire formulée par Monsieur Jeremy LEMERCIER Président de l'association « APE René Cerclé » dont le siège social est situé 1, rue des Ajoncs 44770 La Plaine sur Mer, pour l'ouverture d'un débit de boissons temporaire de 1^{er} et 3^{ème} groupes, à l'occasion d'un Trail, le dimanche 26 janvier 2025 de 07h00 à 23h00, à la salle des sports, espace sports et loisirs, avenue des sports.

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté N° 2024-457-PM est retiré.

Article 2 : Madame le Maire et la directrice générale des services sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois suivant sa publication auprès du Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 4 : L'ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur Jeremy LEMERCIER Président de l'association « APE René Cerclé »
- Madame le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Pornic
- Monsieur le responsable du service de Police Municipale de La Plaine-sur-Mer

La Plaine-sur-Mer, le 6 novembre 2024

Séverine MARCHAND
Maire

